

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement # 259-8**

**Règlement concernant la tarification applicable aux permis, certificats et procédures faites dans le cadre de la réglementation d'urbanisme**

**Avis** est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 7 mai 2018, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté le règlement # 259-8 lequel a pour objet de préciser la tarification applicable aux permis, certificats et procédures faites dans le cadre de la réglementation d'urbanisme.

Tout intéressé peut consulter ledit règlement sur les heures d'affaires du bureau municipal situé au 4055, rue Principale à St-Cyrille.

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 29 mai 2018.

Signé :

Lucie Roberge  
Directrice générale / Secr.-trésorière